

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2016

LIBERTÉ, INDÉPENDANCE ET PLURALISME DES MÉDIAS - (N° 3465)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° AC70

présenté par

M. Kert, M. Riester et M. Herbillon

à l'amendement n° AC57 de M. Bloche

ARTICLE 2

À la première phrase de l'amendement AC57, supprimer les mots :

« et des programmes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de limiter le champ d'application du présent article à l'information. La mention « et des programmes » semble étendre l'application de la proposition de loi à l'ensemble des programmes, y compris à ceux qui ne devraient pas être visés comme les programmes de divertissement par exemple.